Bac Général Maths + SES (Mathématiques et Sciences économiques et sociales)

SUJET D'EXAMEN (SESSION OFFICIELLE)

Sciences économiques et sociales - Session 2023

Sujet de l'examen national tel que publié pour la session indiquée. Source : sujets nationaux publiés par le ministère chargé de l'examen et les services académiques. Document mis à disposition par FormaV pour la révision.

Toutes les annales et leurs corrigés : https://bac-maths-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2023

Sciences économiques et sociales

JOUR 1

Durée de l'épreuve : **4 heures**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.

Le candidat traite au choix le sujet de dissertation ou l'épreuve composée.

Il indique sur sa copie le sujet choisi.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- *de répondre à la question posée par le sujet ;*
- *de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;*
- *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;*
- *de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

Comment expliquer l'évolution de la structure socioprofessionnelle en France depuis la seconde moitié du XXème siècle ?

DOCUMENT 1

Répartition de l'emploi par secteur d'activité en France en 1962 et en 2018 (en %)

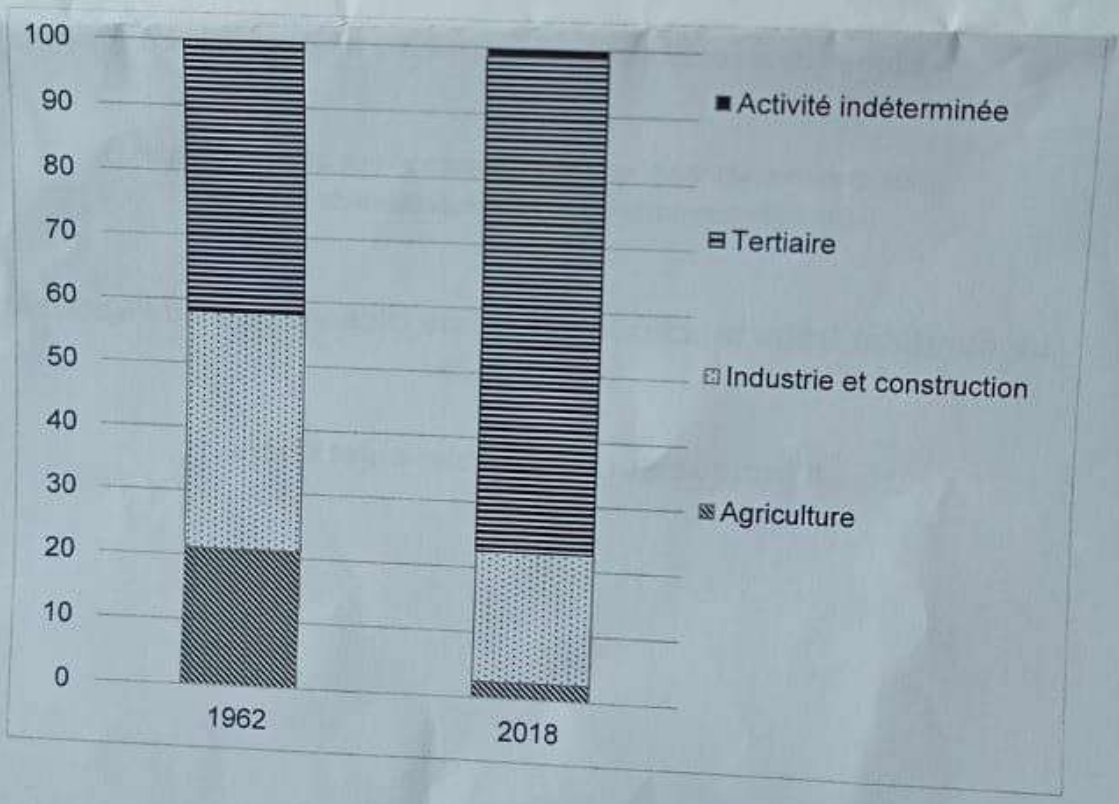

Source : d'après INSEE, 2018.

DOCUMENT 2

Répartition des personnes en emploi par catégorie socioprofessionnelle en France de 1982 à 2021 (en %)

	1982	1990	2000	2010	2021
Agriculteurs exploitants	7,1	5,2	2,6	2,0	1,5
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	8,3	8,3	6,6	6,7	6,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7,8	10,4	13,3	16,5	21,5
Professions intermédiaires	19,5	20,7	22,3	24,1	24,6
Employés	25,3	26,7	28,7	29,0	26,1
Ouvriers	30,3	27,1	25,7	21,4	19,0

Source : d'après INSEE, 2022.

Note : Le total des colonnes n'est pas égal à 100 car la catégorie socioprofessionnelle de certains emplois reste indéterminée.

DOCUMENT 3

Proportion des bacheliers dans une génération entre 1970 et 2020 (en %)

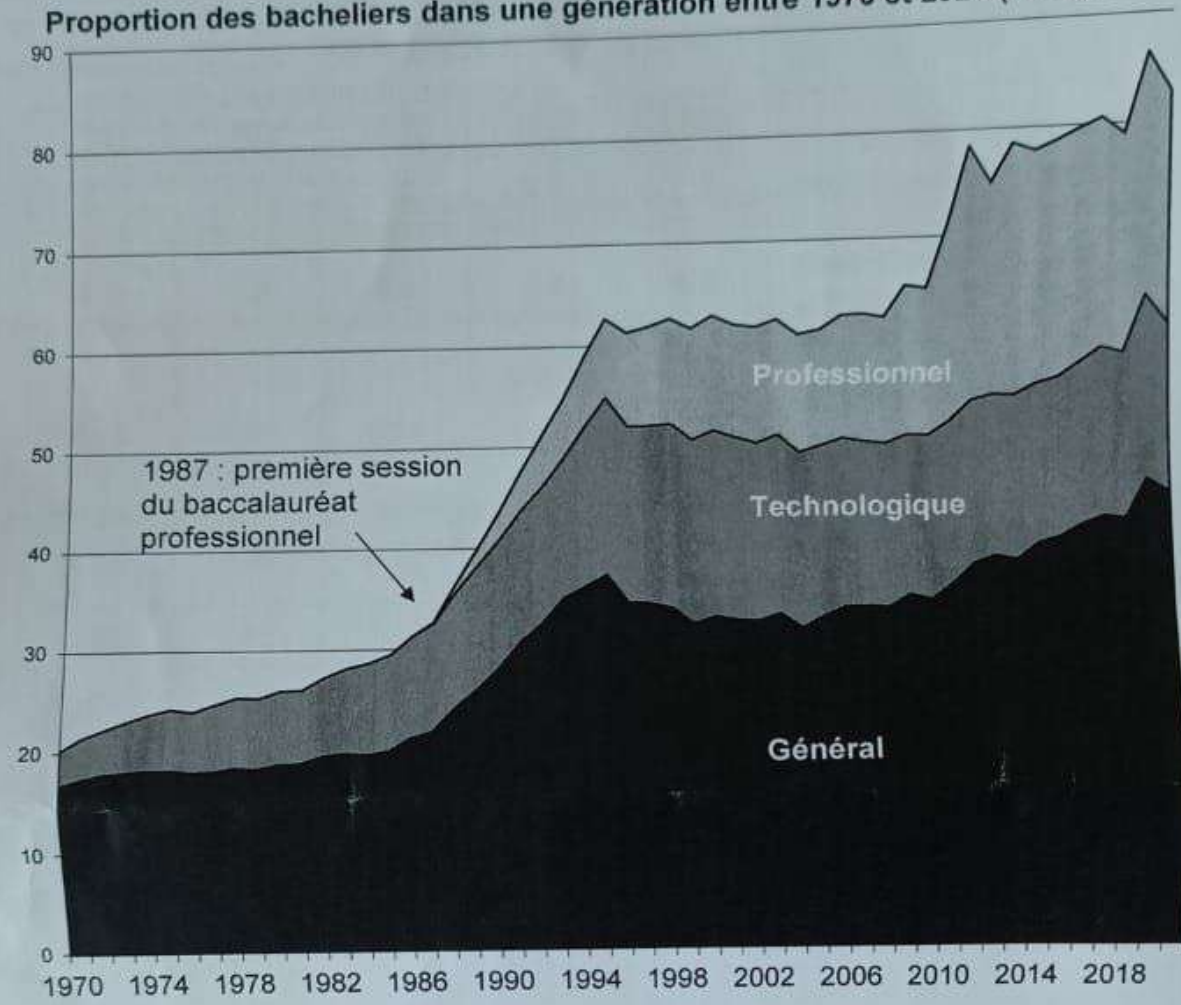

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France hors Mayotte à partir de 2001.

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, 2022.

DOCUMENT 4

Taux d'activité[1] selon le sexe en France de 1962 à 2021 (en%)

	1962	1975	1985	1995	2005	2015	2021
Femmes	36,5	38,7	46,5	48,2	50,5	51,6	52,2
Hommes	75,4	69,4	69	63,4	62,6	60,8	59,8
Ensemble	55,1	53,5	57,2	55,4	56,2	56,1	55,8

Source : d'après Banque mondiale, 2022.

1 : taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs et la population de plus de 15 ans.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.
Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.
Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- *en développant un raisonnement ;*
- *en exploitant les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- *en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances *(4 points)*

Montrez le lien entre le progrès technique et l'accroissement de la productivité globale des facteurs.

Deuxième partie : Étude d'un document *(6 points)*

Mobilité sociale intergénérationnelle selon le niveau de diplôme et l'origine sociale, en France (en%)

	Déclassement	Reproduction sociale	Mobilité ascendante	Total
Tous niveaux d'étude				
Origine sociale très favorisée	52	48	0	100
Origine sociale favorisée	68	32	0	100
Origine sociale intermédiaire	40	39	21	100
Origine sociale défavorisée	0	52	48	100
CAP[1] à Bac				
Origine sociale très favorisée	92	8	0	100
Origine sociale favorisée	93	7	0	100
Origine sociale intermédiaire	71	25	4	100
Origine sociale défavorisée	0	76	24	100
Bac + 5 et plus				
Origine sociale très favorisée	17	83	0	100
Origine sociale favorisée	23	77	0	100
Origine sociale intermédiaire	4	15	81	100
Origine sociale défavorisée	0	7	93	100

Champ : Individus en emploi en 2007, 2009 et 2011

Source : Philippe LEMISTRE, *Déclassements et reclassements selon le diplôme et l'origine sociale*, 2017.

1 : CAP : certificat d'aptitude professionnelle.

Lecture : En France, 48 % des individus en emploi en 2007, 2009 et 2011, tous niveaux d'étude confondus, dont l'origine sociale est très favorisée, connaissent une reproduction sociale.

Questions :

1. Comparez la reproduction sociale selon l'origine sociale tous niveaux d'étude confondus. *(2 points)*

2. À l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez que le niveau de formation est un facteur explicatif de la mobilité sociale en France. *(4 points)*

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire
(10 points)

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les pouvoirs publics disposent de différents instruments pour faire face aux externalités négatives sur l'environnement.

DOCUMENT 1

Recettes fiscales environnementales
(en % du produit total des impôts et cotisations sociales)

	1995	2000	2005	2010	2015	2020
UE	6,61	6,44	6,58	6,23	6,16	5,57
Bulgarie	5,96	8,17	9,62	10,81	10,23	9,89
Danemark	9,27	10,32	10,25	8,92	8,57	6,76
Allemagne	5,45	5,83	6,49	5,77	4,95	4,27
Estonie	2,45	5,44	7,58	8,82	8,19	7,2
Irlande	9,22	8,92	8,25	8,81	8,15	6,04
Grèce	11,11	6,68	6,63	8,26	10,46	9,69
Espagne	6,78	6,44	5,39	5,25	5,7	4,74
France	5,95	5,01	4,68	4,47	4,73	4,78
Croatie	5,66	7,18	9,21	8,41	9,09	8,85
Italie	8,94	7,64	7,43	6,73	7,92	7,11
Lettonie	3,23	7,67	9,03	10,47	11,75	9,82
Luxembourg	8	7,09	7,84	6,32	5,05	3,62
Pays-Bas	8,68	9,42	10,06	9,83	8,99	7,97
Pologne	4,87	6,51	8,14	8,66	8,17	7,12
Portugal	11,47	8,41	9,34	8	7,03	6,76
Roumanie	6,32	11,23	7,15	8	8,79	7,3
Slovénie	10,5	7,67	8,07	9,49	10,34	7,84

Source : Eurostat, 2022.

Lecture : En 2020, en France, les recettes fiscales environnementales représentaient 4,78% des impôts et cotisations sociales.

DOCUMENT 2

Évolution du prix du quota d'émission de carbone entre 2005 et 2020 dans l'Union européenne
(en euros par tonne de CO_2 émise)

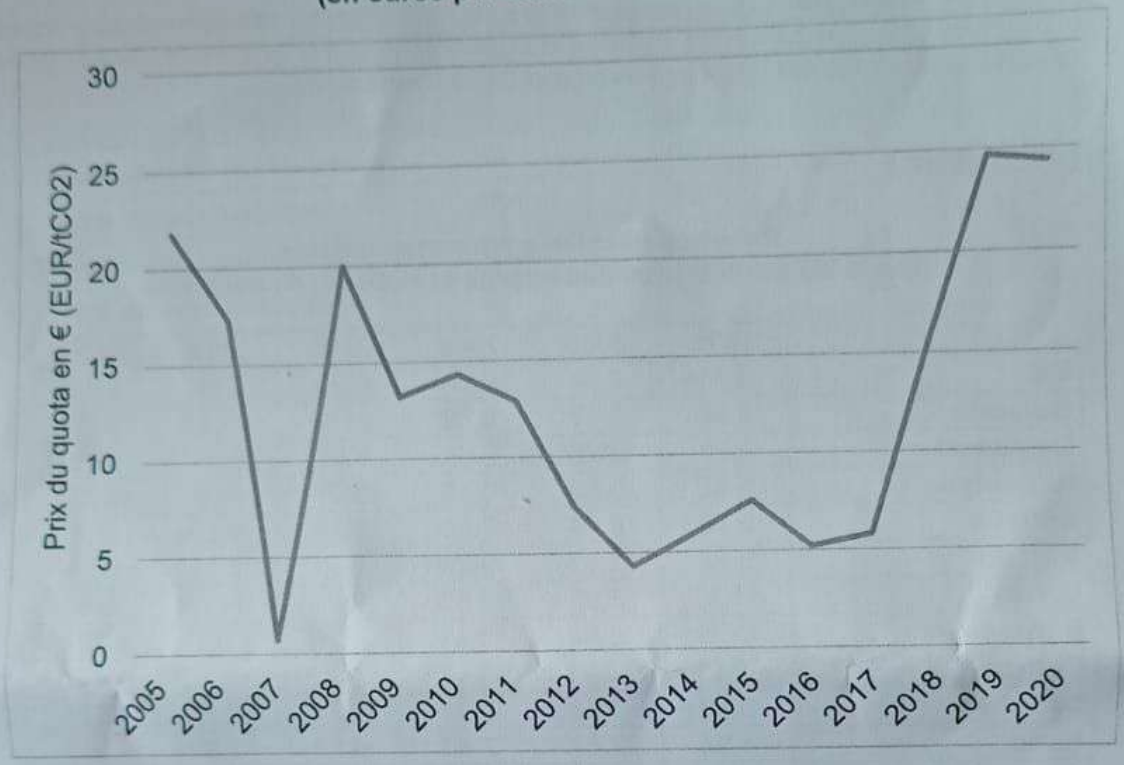

Source : www.eea.europa.eu, 2022.

DOCUMENT 3

En 2020, la France passe d'une réglementation thermique à une réglementation environnementale, la RE2020, plus ambitieuse et exigeante pour la filière construction. Elle s'inscrit dans une action continue et progressive en faveur de bâtiments moins énergivores. Depuis 1974, plusieurs réglementations thermiques successives ont ainsi été mises en place. La dernière en date, la RT2012, issue du Grenelle du l'environnement, fixait déjà des exigences de résultats élevées en matière de conception du bâtiment, de confort et de consommation d'énergie ainsi que des exigences de moyens.

En France, le secteur du bâtiment représente 44% de la consommation d'énergie et près de 25 % des émissions de CO_2.

Le Grenelle de l'environnement de 2007 a fixé à la France un objectif très ambitieux de division par quatre de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2050, par rapport à ses émissions de 1990, notamment grâce à :

- Des bâtiments neufs produisant tous plus d'énergie qu'ils n'en consomment à compter de 2020 ;
- Une massification de la rénovation des bâtiments existants, au plus tôt et sur une longue durée, à bon niveau de performance énergétique.

Le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) est un enjeu central dans la lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions de gaz effet de serre. Il représente le secteur économique le plus consommateur d'énergie en France.

[La réglementation thermique RT2012 est] appliquée depuis fin 2011. [...]

La loi Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) prévoit l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs en 2020, la RE2020.

Son objectif est de poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et du confort des constructions, tout en diminuant leur impact carbone.

Source : www.ecologie.gouv.fr, 2022.